

PROCEDURE D'INSCRIPTION EN 4^{ème} ANNEE et plus

Inscription du 1^{er} octobre au 18 décembre 2019

Au préalable de votre inscription vous devez souscrire à la CVEC sur <http://MesServices.etudiant.gouv.fr>,
une attestation de souscription vous sera demandée dans votre dossier administratif.

Rappel : l'inscription en doctorat se fait en deux étapes : en ligne sur **SIGED** et l'inscription administrative.

1^{ère} étape : inscription pédagogique

1. **Connectez-vous** à l'application SIGED <https://siged.universite-lyon.fr>, avec vos identifiants.
2. **Cliquez sur me réinscrire** et remplissez les informations demandées.
3. **Soumettre votre dossier** à la validation.
4. **Validation électronique** sur SIGED de votre dossier par les directeur.rice.s de thèse, du laboratoire et de l'Ecole Doctorale.




2^{ème} étape : inscription administrative

Lorsque votre dossier sera à **l'étape 5/6** vous pourrez procéder à l'inscription administrative.

Elle se fait auprès de sonia.cenille@entpe.fr en envoyant un mail pour prendre rendez-vous et remettre votre dossier avec tous les documents demandés (voir liste ci-dessous).

Après vérification de la recevabilité du dossier administratif et le paiement des droits effectué, l'inscription est définitive et une attestation d'inscription vous sera remise.

DOCUMENTS DEMANDES

- 1) **Attestation CVEC obligatoire**
- 2) **Attestation d'assurance responsabilité civile**
Toute personne française ou étrangère doit être couverte par une assurance « responsabilité civile » avec garantie des dommages corporels.
- 3) **Sécurité Sociale :**
 - **attestation** (photocopie) de la CPAM ou MGEN, *pour les contractuels pensez à signaler votre changement de statut à la CPAM en tant que salarié,*
 - si vous faites partie de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse, **copie de votre carte CEAM ou formulaires communautaires E106, E109, E111, E121** vous couvrant sur l'année universitaire ou exonération,
- 4) **Financement à fournir**
- 5) **Frais de scolarité à payer 380 €**
Exonérés si :
 -  Soutenance avant fin décembre 2019
 -  Boursier du gouvernement français ou Campus France (sur présentation d'un justificatif)
 -  Cotutelle (Si prévu dans la convention entre les établissements concernés)

CHECKLIST

PIECES à présenter	
Attestation CVEC	
Financement	
Attestation d'assurance responsabilité civile	
Attestation Sécurité Sociale	
Moyen de paiement : Carte Bancaire (380 € frais de scolarité)	
A FOURNIR LE CAS ECHEANT	
Titre de séjour	
Visa	